

## &gt;&gt; MExercice

## &gt;&gt; L'AUTEUR

Valérie DUPHOT

Rédactrice permanente de la DV

## 33 mesures pour dynamiser l'activité libérale

**Le rapport de Brigitte Longuet sur les professions libérales a été présenté par le secrétaire d'Etat Hervé Novelli, le 21 janvier, à Paris. Il propose trente trois mesures concrètes pour « une nouvelle dynamique de l'activité libérale », destinées à favoriser la création et le développement de ces professions.**

Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation, a présenté le rapport de la mission sur l'amélioration de la compétitivité des professions libérales, confiée à Brigitte Longuet en septembre dernier, le 21 janvier, au ministère de l'Economie, à Paris.

Ce rapport propose trente trois mesures concrètes « pour une nouvelle dynamique de l'activité libérale », destinées à favoriser la création et le développement de ces professions. Avocate à la cour, Brigitte Longuet a auditionné les représentants des Ordres et des organisations professionnelles concernées, des professeurs de droit, des associations de consommateurs...

**Définir le secteur libéral par l'activité**

Après un état des lieux de l'activité libérale, elle dégage trois thèmes dans son rapport : le renforcement de l'identité du secteur libéral, la valorisation de ce secteur et le développement des professions réglementées.

Rappelant qu'« on n'est pas libéral par hasard », Brigitte Longuet souhaite apporter une définition du secteur libéral reposant sur l'activité et non sur une profession, définition qui serait intégrée dans le Code civil. Elle souligne l'importance d'adapter les traditions des professions libérales aux besoins essentiels des clients, en prenant en compte le développement des professions concurrentes, et donne des pistes pour moderniser les Ordres professionnels.

Ce rapport préconise le renforcement du rôle de la Commission nationale de concertation des professions libérales et l'établissement d'un socle déontologique commun à toutes les professions libérales, ainsi que l'accompagnement des professions non réglementées.

**Une réforme urgente et nécessaire**

Il voudrait voir accorder une plus grande représentativité des professions libérales auprès des institutions et l'accompagnement des nouveaux entrants par les professionnels. « Une réforme urgente des professions réglementées est nécessaire car elles sont en décalage par rapport à l'évolution de notre société. Les marchés s'organisent en dehors de nous. Il faut

passer d'une économie de tradition à une économie d'innovation », précise Brigitte Longuet.

Le secteur libéral doit pouvoir utiliser les outils de développement de toute entreprise. Il doit savoir répondre à la nouvelle économie de communication, en gardant le contrôle par les Ordres professionnels, et aux nouvelles attentes des consommateurs, qu'il convient d'identifier. L'information et la publicité doivent être libérées.

**Indispensable ouverture du capital**

Le développement de groupements momentanés d'entreprises libérales et de structures d'exercice interprofessionnels est proposé. Le rapport préconise également une réforme du statut des collaborateurs libéraux et la mise en place de l'indice des loyers des activités tertiaires pour les baux des professions libérales.

Les professionnels libéraux ont besoin de fonds, d'associés et d'investisseurs. « L'ouverture du capital est indispensable à la croissance des entreprises libérales », explique Brigitte Longuet. Le rapport propose aussi des mesures sociales et fiscales, dont l'harmonisation des régimes fiscaux pour ne pas défavoriser les professionnels libéraux par rapport aux commerçants. « Ces changements structurels ne peuvent être suivis d'effets que s'il y a un changement de comportement de chacun », conclut Brigitte Longuet.

**1,7 million d'emplois**

Malgré son importance économique en France – il représente près de 1,7 million d'emplois et 688 400 entreprises -, « le secteur libéral a encore des difficultés à affirmer son rôle en tant qu'acteur majeur de l'économie du fait de la grande diversité des professions qui le composent », indique Hervé Novelli. « Comme les autres entrepreneurs, les professionnels libéraux ont bénéficié de la simplification de l'environnement des entreprises mise en œuvre par le gouvernement ». Certaines mesures ont porté spécifiquement sur les professions libérales, notamment la création des statuts de collaborateur libéral et de retraité libéral actif.

Hervé Novelli explique que les mesures proposées dans le rapport ont pour objectif de « renforcer les professionnels libéraux dans leur appartenance à un secteur économique cohérent ».

Saluant le travail effectué par Brigitte Longuet, le secrétaire d'Etat a indiqué qu'il étudierait avec la plus grande attention les mesures préconisées dans ce rapport et mettrait tout en œuvre « pour donner rapidement les moyens d'améliorer leur compétitivité et leur dynamisme aux entreprises libérales françaises ». ■